Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 059-265905745-20260511-110526CA2026_01-CC

CCAS de Somain
Centre de l'ostrevent

Département du Nord
Arrondissement de DOUAI
Canton de Sin Le Noble

D1. 30 04 2026

OBJET : Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F) 2026 – 2032 du CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) DE SOMAIN

L'an deux mille vingt – six (2026), le trente (30) avril, à seize heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SOMAIN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire

Présents : Jean – Baptiste GROS, Maire et Président du CCAS, Dominique LINKE, Laurence DUCHEMIN, Justine BAILLEUX, Muriel PETIT, Violette HURET, Alain BELFER, Sylvanna DI FABRIZIO, Véronique WUILLAUME

Excusés : Fabienne PREUD'HOMME, Daisy FINKE, Alexandre WAVELET, Carinne COLLIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment les articles L. 1612-30 et L. 2311-3,

Vu la délibération n° D7.15.11.2022 du 15 novembre 2022 approuvant le passage à la M57,

Vu la délibération n° D1.13.02.2024 du 13 février 2024 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F) pour la période 2022-2026,

Le R.B.F doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante. Le R.B.F est de forme libre mais doit obligatoirement :

- Préciser les modalités de gestion des Autorisations de Programme (A.P) /Autorisations d'Engagement (A.E) et des Crédits de Paiement (C.P) y afférents, notamment les règles relatives à l'annulation des A.P et A.E,
- Préciser les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative).

Le présent R.B.F évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Il est proposé au conseil d'administration :

D'APPROUVER le Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.), ci - joint, pour le mandat 2026-2032.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 059-265905745-20260511-110526CA2026_01-CC

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

APPROUVE le Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.), ci – joint, pour le mandat 2026-2032.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SOMAIN
59490

M. Jean - Baptiste GROS
Maire de Somain
Président du CCAS